

Image not found or type unknown



Divorce sans contrat mariage

Par **clemence60210**, le **10/09/2008** à **15:39**

Mon mari a une liaison, je souhaite donc divorcer. Nous sommes mariés sous le régime de la communauté de bien. Nous vivons dans une maison qu'il a hérité, à notre mariage. Il me dit être l'unique propriétaire mais ai je quand même des droits sur la maison. Depuis qu'on vit ensemble, beaucoup de travaux ont été fait en commun. J'aimerais connaître mes droits? La maison ayant pris de la valeur, je pense avoir des droits sur celle ci?
Mon mari dit qu'il veut me laisser la maison, mais je souhaiterais mettre les choses sur papier afin de disposer pleinement et de manière légale de la maison. Je ne souhaite plus avoir de contact avec lui, ni rien lui devoir. Quelles requêtes puis je faire? Un rachat? Un viager? Un usufruit?
Je vous remercie de votre aide.

Par **danielle**, le **12/09/2008** à **15:56**

il me semble si la maison est un héritage a votre mari vous n'avez le droit a rien si des travaux ont été fait faudra les factures faut voir avec un notaire